

GRANT THORNTON
*Membre français de Grant Thornton
International*

FORVIS MAZARS S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Deezer S.A

Assemblée générale mixte en date du 9 juin 2026 – Résolution n°12

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton
International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 271 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

FORVIS MAZARS

Carré Vert
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Deezer S.A.

Assemblée générale mixte en date du 9 juin 2026 – Résolution n°12

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'Assemblée générale de la société Deezer S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton
International

FORVIS MAZARS S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Bouby

Erwan Candau

Frédéric Martineau